

---

## Conclusion de la séance et signatures du Président et des secrétaires, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Louis Legendre (de Paris), Jean-Marie-François Merlino, Jean Guimberteau, Jean-Marie Claude-Alexandre Goujon, Claude Duval (de l'Aube), Didier Thirion, Jacques Antoine Balmain, Ferdinand Guillemardet, Claude Blad, Jean-Jacques-Joseph Serres

---

### Citer ce document / Cite this document :

Legendre (de Paris) Louis, Merlino Jean-Marie-François, Guimberteau Jean, Goujon Jean-Marie Claude-Alexandre, Duval (de l'Aube) Claude, Thirion Didier, Balmain Jacques Antoine, Ferdinand Guillemardet, Claude Blad, Serres Jean-Jacques-Joseph. Conclusion de la séance et signatures du Président et des secrétaires, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 450;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18525\\_t1\\_0450\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18525_t1_0450_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

gnat de 50 L au nom de la société populaire de cette commune.

Le citoyen Mariette, capitaine des canonniers à Valognes [Manche], a envoyé, au nom de sa compagnie, 96 L en argent et en un bon de la poste, ci, *mémoire*.

Un petit paquet venant de Saint-Maixent [-l'École, Deux-Sèvres] et apporté par la messagerie, contenant 105 L 12 s. en numéraire.

Une paire de boucles pour souliers;  
Deux bagues en argent.

*Du 25 dudit.*

Un papier ne contenant autre chose que ces mots : 200 L, pour m'acquitter, je les rends à la patrie.

Contenoit 200 L en assignats.

Les citoyens Vaucresson, Godin et Larpenteur, commissaires nommés par la société populaire, ont déposé, pour aider à la construction d'un vaisseau, au nom de cette société de la commune de Melun et de soixante-treize autres communes de ce district, en assignats, 39870 L, en numéraire, 605 L : en tout, 40475 L. Or oeuvré, une once six gros trente grains, argent, trois marcs, une once six gros, *idem*, six onces, deux gros, cinquante jetons, un marc une once sept gros, une bourse brodée en or.

*Du 26 dudit.*

Les habitants de la commune de Morsan-sur-Orge [Seine-et-Oise] ont fait déposer pour les frais de la guerre la somme de 103 L 10 s.

Le représentant du peuple Dartigoeyte a déposé deux décorations militaires qui lui ont été remises par la société populaire de Montagne-la-Deuze [ci-devant Hargouët], département du Gers.

*Du 27 dudit.*

Le citoyen Gilliou, de Maubeuge [Nord], a envoyé une pièce d'or portant l'effigie de Georges III et frappée en 1791.

Le citoyen Regnault d'Aubigny [Cher], a fait parvenir, par l'intermission du comité de Marine et ces colonies, la somme de 833 L 15 s. dont 3 en numéraire, le reste

en assignats. Cette somme, provenant d'une collection faite dans la société populaire d'Aubigny, est destinée pour la construction d'un vaisseau de guerre.

*Du 28 dudit.*

Les habitants de la commune de Saint-Firmin, district de Senlis, département de l'Oise, ont fait déposer, pour les victimes de la plaine de Grenelle, la somme de 162 L en assignats.

La société populaire de Congy, district de Sézanne, département de la Marne, a envoyé, pour aider à la construction d'un vaisseau, 165 L en assignats et 4 gros sous.

Les administrateurs du conseil permanent de Beauvais [Oise] ont fait déposer par le citoyen Danjou, représentant du peuple, la somme de 655 L en assignats, restant des offrandes patriotiques faites au comité révolutionnaire de cette commune.

*Du 29 dudit.*

Le citoyen Armand, doyen des huissiers à la Convention, a donné 25 L pour les frais de la guerre pendant six mois et d'avance, conformément à l'offrande faite collectivement par lui et ses collègues, au mois d'avril 1792 (vieux style) et 25 L aussi pour les frais de la guerre, pendant le mois de novembre (vieux style) en tout 50 L.

*Du 30 dudit.*

Le comité révolutionnaire et de surveillance de Marennes [Charente-Inférieure] a envoyé une décoration militaire (183).

La séance est levée à quatre heures (184).

*Signé, LEGENDRE, président ; MERLINO, GUIMBERTEAU, GOUJON, DUVAL (de l'Aube), THIRION, secrétaires.*

En vertu de la loi du 7 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.

*Signé, BALMAIN, GUILLEMARDET, C.A.A. BLAD, J.-J. SERRES, secrétaires (185).*

(183) P.-V., XLIX, 321-324.

(184) P.-V., XLIX, 324. *Moniteur*, XXII, 553.

(185) P.-V., XLIX, 324.